Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-215601642-20260526-26_504-DE

Ploeren
KÊR PLOVEREN - MORBIHAN SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 26/05/2026

Nombre de conseillers en exercice 29
Nombre de conseillers présents..... 22
Nombre de votants..... 27

Le conseil municipal s'est réuni le vingt-six mai deux mil vingt-six à dix-neuf heures à la salle de la mairie, sous la présidence de Pascal LE BOUËDEC, Maire, suivant convocation du vingt-mai deux mil vingt-six.

Présents :
Pascal LE BOUËDEC, Maire.
Christine LE GOUËF, Jean-Louis BERTHOU, Chantal VÉDRUNES, Philippe CORDON, Marie-Christine GUILLET, adjoints au Maire.
Pierrick MARTIN, Nathalie THOMAS, Nelly BELLEC, Marc PISIGO, Cindy JACQUET, Claude CADIO, Christiane RIBES, Christophe BESCOND, Caroline BERNE, Serge KERN, Gaël LERAY, Michaël MALLE, Pierre-Nicolas GOUGEON, Catherine HUITRIC-GUILLEMOT, Karine NICO, Eric LORGEOUX conseillers municipaux.

Absents :
Bruno L'HER qui a donné pouvoir à Marie-Christine GUILLET
Patrick ROLLAND qui a donné pouvoir à Christine LE GOUËF
Patricia SOUHARD qui a donné pouvoir à Pascal LE BOUËDEC
Emilie PETIT qui a donné pouvoir à Chantal VÉDRUNES
Alexandre GUILLEMOT qui a donné pouvoir à Philippe CORDON
Catherine HERBIN - WAREMBOURG
Philippe ARMAND

Secrétaire de séance :
Christophe BESCOND

N°	Intitulé de la délibération	Rapporteur
26/504	MISE A JOUR DE LA DENOMINATION ET DE LA COMPOSITION D'UNE COMMISSION MUNICIPALE PERMANENTE	Pascal LE BOUËDEC

Par délibération n°26/307 du 30 mars 2026, le Conseil municipal a créé une commission des « affaires sociales, de l'accès aux soins, au grand âge et de la petite enfance ».

Et, par délibération n°26/308 du 30 mars 2026, la Conseil municipal a fixé la composition de cette commission comme suit :

- Mme Chantal VÉDRUNES
- M. Philippe CORDON
- Mme Christiane RIBES
- M. Serge KERN
- Mme Gaël LERAY

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-215601642-20260526-26_504-DE

CONSIDERANT que la compétence de la commission susmentionnée doit être distinguée de la mission légalement confiée au CCAS ;

CONSIDERANT qu'il convient de compléter la liste des membres de la commission concernée ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE RENOMMER** la commission concernée en « commission affaires sociales ».
- **DE FIXER** la liste de noms des membres comme suit :
  - Mme Chantal VÉDRUNES
  - M. Philippe CORDON
  - Mme Christiane RIBES
  - M. Serge KERN
  - Mme Gaël LERAY
  - Mme Patricia SOUHARD
  - Mme Cindy JACQUET
  - Mme Karine NICO
- **DE DIRE** que la Commission aura en charge :
  - ✓ L'étude et le suivi des projets structurants relatifs à l'accès aux soins,
  - ✓ L'étude et le suivi des projets structurants relatifs à la petite enfance,
  - ✓ L'étude et le suivi des projets structurants relatifs au grand âge,
  - ✓ L'étude et le suivi de tout projet d'intérêt local en matière sanitaire et/ou social.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,
Pascal LE BOUËDEC

MAIRIE DE PLOEREN (MORBIHAN)